



Conseil de sécurité

Distr. générale
23 août 2000
Français
Original: anglais

**Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000)
concernant la situation entre l'Érythrée et l'Éthiopie**

**Note verbale datée du 22 août 2000, adressée
au Président du Comité par la Mission permanente de Singapour
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente de la République de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1298 (2000) concernant l'Érythrée et l'Éthiopie et a l'honneur de l'informer que la résolution 1298 (2000) a été portée à l'attention des autorités singapouriennes compétentes pour mise en oeuvre.